

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	28 (1920)
Heft:	3
Rubrik:	Croix-Rouge suisse : comité de Direction

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Croix-Rouge suisse

Comité de Direction

La direction de la Croix-Rouge suisse s'est réunie à Berne le 5 février, sous la présidence du colonel Bohny. Presque tous les membres étaient présents.

Budget 1920. L'assemblée des délégués ayant donné pleins-pouvoirs au Comité directeur pour approuver le budget de l'année présente, celui-ci avait été mis au point par le bureau.

Aux *recettes*, on constate avec regrets que les 53 sections de la Croix-Rouge suisse ne fournissent guère plus de 10,000 francs à la caisse centrale, soit le 10 % de leurs recettes courantes. Le président fait remarquer que les futurs statuts auront à réviser ces prestations vraiment trop minimes en regard des charges financières annuelles de la Croix-Rouge suisse.

La subvention de la Confédération est de 82,500 fr. (dont 35,000 fr. vont directement aux Ecoles d'infirmières).

En augmentant le prix d'abonnement aux journaux de la Croix-Rouge, la Direction espère encaisser environ 24,000 fr., mais les dépenses prévues pour les frais de publication dépassent 30,000 fr. pour les trois périodiques.

Au total, les recettes figurent au budget de 1920 par un poste de 159,850 fr.

Aux *dépenses*, le secrétariat général, avec son personnel qui a dû être augmenté (tant pour le nombre des employés que pour leurs traitements), absorbe environ 50,000 fr. Dans ce chiffre sont compris les locations du siège du secrétariat lui-même et ceux des dépôts.

Les diverses allocations en faveur du secourisme (Samaritains, Société militaire sanitaire, Société féminine suisse d'utilité publique, Alliance suisse des gardes-malades, cours d'hygiène, de pansements, de

soins aux malades, etc.) atteignent 34,000 francs.

La Commission des transports a inscrit à son budget, en faveur des Colonnes de la Croix-Rouge et pour subventionner des achats de matériel d'hôpital, une somme de 20,000 fr. Enfin les allocations fédérales aux Ecoles d'infirmières, sont de 35,500 fr. Le total des dépenses est ainsi présumé à 198,550 fr., laissant un déficit probable de 38,700 fr.

En présence de ce manque d'équilibre financier, la direction s'est préoccupée de trouver de nouvelles ressources ; elles sont absolument nécessaires si la Croix-Rouge suisse ne veut pas attaquer son petit capital. Au cours de la discussion, plusieurs propositions ont été faites à cet égard. On a fait ressortir surtout que nos sections pourraient avoir un beaucoup plus grand nombre de membres ; qu'elles devraient faire une active propagande pour recruter de nouveaux adhérents. Alors qu'entre toutes, elles n'atteignent pas le chiffre de 45,000 sociétaires, elles devraient en avoir 200,000 si la Croix-Rouge suisse voulait se mettre à la hauteur des sociétés japonaise, américaine, suédoise, ou d'autres Etats où la Croix-Rouge est plus populaire et plus florissante que chez nous.

Il faut que nos sections enrôlent un beaucoup plus grand nombre de personnes sous le drapeau blanc à croix rouge !

Journaux. Les sections seront priées de couvrir par des dons volontaires une partie du déficit de nos périodiques en 1919.

On a vu d'autre part que les prix d'abonnement de nos trois journaux subissent dès 1920 une forte majoration. Cette mesure, si regrettable qu'elle puisse être au

point de vue de la propagande, doit malheureusement être appliquée; il faut souhaiter qu'elle n'entraînera pas une diminution du nombre des abonnés.

Conférence de la Ligue des Croix-Rouges. Une première conférence est convoquée à Genève pour le 2 mars. Chaque Croix-Rouge nationale, membre de la Ligue, a droit à se faire représenter par 5 délégués. La direction décide que la Croix-Rouge suisse sera représentée par son président, par M^{me} Favre, MM. Maurice Du-nant et le Dr Ischer, secrétaire général.

Collecte. Le Comité international de Genève a l'intention de procéder à une collecte générale en Suisse en faveur de cette institution dont les dépenses ont été énormes pendant la guerre, tandis que les recettes sont restées bien en dessous des besoins.

La Croix-Rouge suisse participera à cette collecte tant pour son organisation qu'au point de vue de son résultat financier: les recettes seront partagées entre le Comité international et la Croix-Rouge suisse.

Il est probable que cette action commune se fera sous peu; des conférences sont prévues afin d'éclairer le public qui confond encore trop souvent ces deux institutions.

Convention avec «La Source», et avec l'Alliance suisse des gardes-malades. La

direction approuve la convention établie avec l'Ecole de gardes-malades de La Source à Lausanne. La Source devient dorénavant une association auxiliaire de la Société suisse de la Croix-Rouge. Ses obligations, prévues spécialement dans les §§ 2 et 3 de la convention, sont les suivantes:

«En temps de paix, «La Source» mettra, sur demande de la Croix-Rouge suisse, à la disposition de cette dernière, soit en cas d'épidémie, de cataclysme national ou régional, soit à l'occasion de manifestations nationales décidées par la Croix-Rouge (collectes, campagnes de propagande, lutte contre les maladies transmissibles, puériculture, etc.), selon le désir de la Croix-Rouge suisse, tout ou partie de son personnel et de son matériel.»

«En temps de guerre, «La Source» s'engage à mettre à la disposition immédiate de la Société suisse de la Croix-Rouge, au même titre que les détachements d'infirmières, tout son personnel — professionnel, administratif ou autre — et tout le matériel qu'elle possède en propre.»

Une convention analogue admet comme organisation auxiliaire l'Alliance suisse des gardes-malades qui compte actuellement environ 1400 membres (infirmiers et infirmières) qui ont à se mettre à la disposition de la Croix-Rouge en cas de besoin.

Il faut sauver les enfants!

Des voix généreuses se sont fait entendre dans le monde entier pour venir en aide aux malheureuses petites victimes de la guerre: les enfants.

Un peu partout en Europe, la détresse, la misère, la faim fauchaient par milliers ces innocents; mais c'est surtout dans les pays centraux qu'ils étaient — qu'ils sont

encore — le plus éprouvés. Une immense pitié s'est élevée pour tous ces petits qu'il faut empêcher de mourir!

Déjà au printemps 1919, une Commission envoyée à Vienne par le gouvernement américain, parvenait à ravitailler l'Autriche allemande, le Tyrol, la Hongrie, la Tchécoslovaquie. Les Américains amenèrent